



1.0 Inscription et participation

1.1 Pour s'inscrire, un membre doit **déposer 10\$** à la boutique du Pro et faire inscrire son nom sur la liste.

1.2 Aucun membre ne peut réclamer de prix s'il n'a pas **payé son inscription** avant d'avoir fait son trou d'un coup.

1.3 En 2019, la **période de validité** des trous d'un coup commence le jeudi 8 mai et se poursuit jusqu'au jour de fermeture du terrain inclusivement.

1.4 La **liste officielle des participants** pourra être consultée à la Boutique du Pro et sur le site Internet: "golfki8eb.com", section des membres.

2.0 Attestation de réussite

2.1 Pour être valide, le trou d'un coup doit avoir été réussi sur le **grand parcours** du Ki-8-Eb, sur un des 18 verts réguliers ou du vert 4A, avec un **trou de grandeur réglementaire** (4,25 pouces de diamètre).

2.2 La **carte de pointage** doit être signée par l'auteur du trou d'un coup et tous ses partenaires de jeu et remise au professionnel du club ou à son représentant.

2.3 Pour qu'un trou d'un coup soit déclaré valide, un **minimum de trois personnes** («threesome») est requis dans le groupe et doit avoir complété une ronde de golf régulière ou 9 trous consécutifs.

2.4 Une personne qui joue **plus d'une balle** ne pourra réclamer de prix.

3.0 Partage des bourses

3.1 La totalité de l'argent recueilli sera remise aux auteurs du ou des trous d'un coup.

3.2 S'il y a plus d'un trou d'un coup dans la saison, l'argent sera divisé en part égales entre les auteurs de cet exploit.

3.3 Si la même personne réussit plus d'un trou d'un coup, elle aura droit à autant de parts que le nombre de trous d'un coup réussis.

3.4 S'il n'y a pas de trou d'un coup valide dans la saison, l'argent sera divisée en vingt parts égales et sera tirée au hasard entre les participants, lors du dernier jour de la saison.